

PROCÈS-VERBAL DE LA 6^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE
DESJARDINS DES DEUX-RIVIÈRES DE SHERBROOKE TENUE VIRTUELLEMENT
LE 11 AVRIL 2023 À 18 H 30

1. Ouverture de l'assemblée

Madame France Boissé, présidente du conseil d'administration, agira comme présidente d'assemblée.

1.1 Mot de bienvenue

Au nom des collègues du conseil d'administration, la présidente souhaite la bienvenue à cette assemblée annuelle de la Caisse des Deux-Rivières de Sherbrooke.

Elle présente les personnes qui l'accompagneront à l'animation ou au soutien soit, monsieur Sylvain Vachon, secrétaire du conseil d'administration et monsieur Marco Boucher, directeur général de la Caisse.

Le conseil d'administration a choisi de vous offrir une formule d'assemblée à distance, ce qui implique que vous pourrez voter en direct et à distance sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours.

1.2 Message du président du Mouvement

Une capsule vidéo de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présentée aux membres.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Puisqu'il s'agit d'une assemblée à distance, la présidente précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et pour les interactions au besoin. La vue des différentes sections en affichage de la présentation est également expliquée.

Précisons que pour proposer ou appuyer une proposition et pour voter, vous devez être membre de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours.

Vous devez aussi respecter les conditions suivantes :

- résider, être domicilié ou travailler au Québec
- être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société
- être un membre réadmis membre de plein droit

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, deux scrutateurs doivent être nommés et la présidente recommande madame Stéphanie Allen et monsieur Frédéric Giguère étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec notre processus de votation avant cette assemblée. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes afin que la présidente puisse communiquer les résultats des votes. Les scrutateurs s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu que Mme Stéphanie Allen et M. Frédéric Giguère agissent comme scrutateurs tel que recommandé.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La présidente mentionne que dans le cadre de cette assemblée, il serait difficile d'ajouter des propositions ou autres éléments séance tenante, il ne sera pas possible d'ajouter d'autres sujets à ceux déjà prévus à l'ordre du jour. Au besoin, les membres pourront profiter de la période de questions qui se tiendra plus tard pour exprimer leurs propositions ou besoins d'information.

Au bénéfice de tous les membres, la présidente invite le secrétaire du conseil d'administration, monsieur Sylvain Vachon, à présenter l'ordre du jour de l'assemblée.

Sur proposition faite et appuyée, il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'AGA du 12 avril 2022

Considérant que le projet du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse et, puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé. Nous sommes ainsi prêts à en faire l'adoption.

Sur proposition faite et appuyée, il est résolu d'accepter le procès-verbal de l'AGA du 12 avril 2022 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

La présidente présente tous les membres qui composent le conseil d'administration.

Une capsule vidéo du rapport du conseil d'administration qui reflète les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées est présentée par madame France Boissé, présidente du conseil d'administration.

Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques.

Conflits d'intérêts

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

Conformité des dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées

- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

Contrats

- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.2 Rapport financier

La présidente invite les membres à visionner la capsule vidéo présentant l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins.

Le directeur général, monsieur Marco Boucher, invite les membres à visionner la capsule vidéo dévoilant les principaux faits saillants du rapport financier de la Caisse pour l'année terminée le 31 décembre 2022.

Les membres sont invités à se manifester s'ils ont des questions ou commentaires relatifs au rapport financier.

Aucune question n'est soumise.

3.3 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente présente le rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu ainsi que de la démarche d'engagement de la Caisse.

Une capsule vidéo est présentée dévoilant les diverses activités qui se sont déroulées en 2022.

L'an dernier, un montant de **299 460\$** a été distribué grâce au Fonds d'aide au développement du milieu. À cette somme s'ajoute un montant de **64 160\$** en dons et commandites. Globalement pour des projets d'ici, c'est **363 620\$** que la Caisse a remis en 2022.



4. Période de questions

La présidente invite les membres à faire parvenir leur question à l'aide de la boîte de dialogue.

Un questionnaire concernant le sujet ci-dessous est soumis :

- Discussion sur la protection des renseignements personnels au conseil d'administration;
La présidente communiquera avec le membre au cours des prochains jours .

5. Proposition soumise au vote

5.1 Adoption d'un budget pour certains placements

Madame France Boissé, présidente demande à monsieur Marco Boucher, directeur général d'expliquer le montant **50 000\$** recommandé par le conseil d'administration.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'accepter que la somme de 50 000 \$ soit affectée au budget annuel de placements conformément à l'article 4.2.1 de la norme sur les placements des caisses.

La présidente informe les membres qu'un problème technique est survenu. Par conséquent, le vote en direct n'ayant pu être effectué, l'adoption d'un budget pour certains placements n'a pu être entérinée.

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

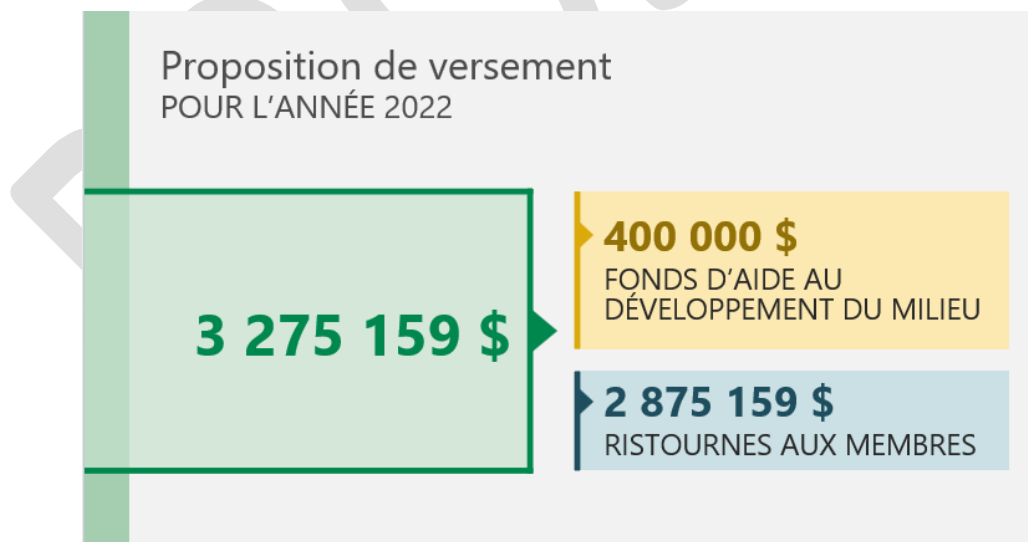
Une capsule vidéo sur la ristourne est présentée aux membres. À la suite de la présentation du rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne, les membres seront invités à voter pour le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration. Celui-ci est le plus avantageux et totalement conforme aux encadrements applicables.

La présidente invite monsieur Marco Boucher à présenter les résultats annuels 2022 et l'évolution des excédents annuels sur lesquels les membres seront appelés à voter.

Proposition de versement pour l'année 2022

Proposition sur la répartition des excédents annuels			
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			388 k\$
Épargne et placements		0,59	300 k\$
Fonds			180 k\$
Prêts et marges de crédit			796 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$/1 000 \$ de prime		391 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		215 k\$
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		574 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		31 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			2 875 k\$

lors de l'assemblée, des caisses Desjardins du Québec, remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.



Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'accepter la recommandation de partage des excédents telle que présentée.

La répartition des excédents annuels est soumise au vote en différé.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

La présidente informe les membres qu'en tant que présidente du conseil d'administration, comme le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse, elle agira comme présidente d'élection. De plus, tel que stipulé au règlement de la Caisse, étant donné que Monsieur Sylvain Vachon est en élection, c'est Monsieur Marco Boucher qui agira comme secrétaire d'élection.

La présidente présente la démarche du profil collectif enrichi qui est mis à jour à chaque année en fonction de la réalité et des besoins du conseil d'administration et qui détermine les critères particulièrement recherchés cette année.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidatures

La présidente présente le rapport du comité de mise en candidatures. L'appel de candidatures fut lancé à partir du 16 janvier 2023 et a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)
- affichage dynamique sur les écrans en caisse
- Infolettre transmis aux membres

Pour l'assemblée générale 2023, 5 postes sont à pourvoir.

Profil collectif enrichi		
Critères recherchés en 2023		
COMPÉTENCES <ul style="list-style-type: none">▪ Droit▪ Technologie de l'information	REPRÉSENTATIVITÉ GENRES <ul style="list-style-type: none">▪ Hommes : 2 à 3▪ Femmes : 2 à 3 GROUPES D'ÂGE <ul style="list-style-type: none">▪ 18-34 ans : 3▪ 50-64 ans : 1▪ 65 ans et + : 1	AUTRE CRITÈRE <ul style="list-style-type: none">▪ Une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance (expérience au CA)

La présidente mentionne qu'une candidate s'est retirée dans les derniers jours. À l'issue de la période de mise en candidature, la Caisse a reçu 11 candidatures éligibles dans les délais prévus. Ces personnes candidates se présenteront à vous pour une présentation minutée. Pour être équitable, un tirage au sort a eu lieu pour déterminer l'ordre de passage. Elle informe les membres qu'un empêchement est survenu et que monsieur William Morin ne pourra se présenter en direct ce soir.

Les personnes candidates présentes font leur allocution dans l'ordre ci-dessous.

- 1) M. David Sadoine
- 2) M. Francis Malenfant
- 3) Mme Nancy Bastille
- 4) M. Magnoudéwa Tangou
- 5) M. Boris Karan
- 6) Mme Lorraine Beaudoin
- 7) M. Jonathan Savard
- 8) Mme Laure Letarte-Lavoie
- 9) M. Sylvain Vachon
- 10) Mme Line Gélinas

5.3.4 Élection par votation (vote en différé)

La présidente rappelle aux membres tel que mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente rappelle que les membres devront voter sur les éléments suivants :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes
- l'élection des membres du conseil d'administration

La durée de votation en différé débutera dès la fin de la diffusion de la rencontre et jusqu'au 15 avril 2023, 23 h 59.

La présidente expose les précisions sur l'exercice de vote et mentionne qu'il y aura 3 moyens simples de voter, soit par AccèsD en ligne, via AccèsD mobile et une nouveauté s'est ajoutée cette année, les membres auront la possibilité d'utiliser la borne de votation pour les quatre prochains jours aux différents centres de services de la Caisse.

La présidente mentionne que jusqu'au moment du dévoilement, les résultats de vote demeurent confidentiels.

Les résultats des votes seront alors dévoilés dans les 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle 2023, à moins d'un vote négatif auquel cas, le processus devra être repris une seconde fois.

6. Fin de la rencontre et remerciement

Au nom du conseil d'administration, la présidente remercie les membres de leur participation à cette assemblée générale annuelle complète à distance.

Remerciements à ceux qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée, tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux vous servir.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de 4 jours de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur la répartition des excédents annuels :

- 94,37% des membres ont voté en faveur de la recommandation.

Candidat(s) élu(s) :

- **Lorraine BEAUDOIN**
- **Nancy BASTILLE**
- **Boris KARAN**
- **Laure LETARTE-LAVOIE**
- **Magnoudéwa TANGO.**

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 17 avril 2023.